



**Société ontarienne de financement de la croissance**  
**Rapport annuel 2020-2021**

**Juillet 2021**

## TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE.....	3
MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION.....	4
ANALYSE ET DISCUSSION DE LA DIRECTION.....	6
Le marché ontarien du capital-risque en 2020.....	6
SOFC Initiatives clés et résultats pour l'exercice 2020-2021.....	8
Rendement global pour l'exercice 2020-2021.....	8
Résultats obtenus.....	10
Initiatives clés.....	10
Développement de l'écosystème ontarien du capital-risque.....	14
Priorités supplémentaires énoncées dans la lettre de mandat de l'organisme.....	15
ÉTATS FINANCIERS.....	16
Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers.....	16
Rapport de l'auditeur indépendant.....	17
État de la situation financière.....	20
État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.....	21
État des gains et des pertes de réévaluation.....	22
État de la variation des actifs financiers nets.....	23
État des flux de trésorerie.....	24
Notes complémentaires.....	25
GOVERNANCE D'ENTREPRISE.....	42
Vue d'ensemble.....	42
Reddition de comptes et responsabilités.....	42
Exigences en matière d'information financière.....	43
Contrôles internes.....	44
Opérations.....	44
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	45
POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES.....	48
PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2021-2022.....	48
COORDONNÉES.....	50

# À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC), l'organisme de capital-risque du gouvernement de l'Ontario (la Province), a été créée pour promouvoir et développer le secteur du capital-risque en Ontario, afin qu'un plus grand nombre d'entreprises innovatrices et à fort potentiel aient accès aux capitaux dont elles ont besoin pour croître et prospérer.

La SOFC a été créée en tant qu'organisme de la Couronne le 1er février 2009 par la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance*, (la Loi). Conformément à la Loi, la SOFC :

- Réalise des investissements dans des fonds de capital-risque et des entreprises technologiques;
- Fournit des conseils à la Province sur les questions de capital-risque; et
- Appuie le développement de l'écosystème du capital de risque de l'Ontario et la mise en œuvre des politiques de la Province en matière de capital de risque.

# MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2020-2021 de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC). Ce rapport présente les activités de la SOFC au cours de l'année fiscale écoulée, qui s'est terminée le 31 mars 2021.

La SOFC s'engage à développer une industrie du capital de risque durable et à long terme en Ontario, ce qui contribuera à renforcer l'économie de la Province et à créer des possibilités d'emploi dans les secteurs économiques clés de la Province. La SOFC offre un accès à des capitaux qui permettent aux entreprises innovatrices de l'Ontario de réaliser leur plein potentiel économique.

L'accès à des capitaux continue de jouer un rôle essentiel dans l'accélération de la croissance des jeunes entreprises innovantes et des petites entreprises pour en faire des moyennes et grandes entreprises capables d'affronter la concurrence sur les marchés mondiaux. Grâce à son portefeuille d'investissements diversifiés, la SOFC continue de fournir une approche fondée sur le marché pour aider à développer les entreprises à fort potentiel et à mieux saisir les avantages économiques connexes à long terme.

À ce jour, la SOFC a investi dans les fonds suivants, gérés par des tiers : Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCP), Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF), Fonds Démarrage et expansion I SC, Yaletown Innovation Growth LP (Yaletown), Lumira Ventures III (Lumira), Genesys Ventures III (Genesys) et Amplitude Ventures Fund I (Amplitude). La SOFC a également effectué des investissements directs par l'intermédiaire du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) aux côtés de co-investisseurs qualifiés dans 27 entreprises de technologies émergentes situées en Ontario.

Au total, la SOFC s'est engagée à verser environ 340 millions de dollars au profit de gestionnaires de fonds et d'entreprises en démarrage établis en Ontario ou centrés sur l'Ontario. Les initiatives de capital-risque de la SOFC, ainsi que les capitaux de tiers qu'elles ont attirés, ont ensemble mis à la disposition des gestionnaires de fonds de capital-risque et des entreprises au Canada plus de 4 milliards de dollars.

Grâce aux initiatives de capital-risque de la SOFC, les entreprises du portefeuille de l'Ontario emploient actuellement plus de 9 800 personnes et ont également enregistré des revenus cumulatifs d'environ 10 milliards de dollars et des dépenses en R-D de 2,4 milliards de dollars,<sup>1</sup> comparativement à 8,08 milliards de dollars et 2,07 milliards de dollars respectivement au cours de l'exercice précédent.

En 2021-2022, la SOFC gèrera son portefeuille d'investissements et ses opérations commerciales générales de manière prudente et rentable. Nous continuerons également d'appuyer le développement de l'écosystème du capital de risque de l'Ontario et à fournir des conseils et un soutien au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce sur les politiques de la Province en matière de capital de risque.

---

<sup>1</sup> Les revenus et les dépenses en R-D ont été regroupés dans le portefeuille de la SOFC depuis sa création. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent co-investir dans un consortium, il est possible que les montants globaux surestiment ces données en raison d'un double comptage potentiel.

Leslie Lewis et Richard Robarts ont été récemment nommés au conseil d'administration de la SOFC (Conseil). Nous sommes heureux de les accueillir au sein de l'organisme et de bénéficier de leur expérience alors que nous continuons à remplir notre mandat. La SOFC tient également à remercier la présidente sortante de la SOFC, Annie Ropar, dont le mandat se termine en avril 2021. Nous lui sommes redevables de sa vision et de son engagement qui contribuent au succès de la SOFC. Son leadership au sein du conseil d'administration a été inestimable.

Enfin, nous tenons à remercier le personnel dévoué de la SOFC pour ses efforts constants et son engagement envers le succès continu de la SOFC. Nous nous réjouissons de continuer à travailler ensemble au cours de la nouvelle année fiscale pour réaliser le mandat de la SOFC.

Original signé par :« Gadi Mayman »

---

**Gadi Mayman**  
Vice-président

Original signé par :« Steve Romanyshyn »

---

**Steve Romanyshyn**  
Président et chef de la direction

# ANALYSE ET DISCUSSION DE LA DIRECTION

## Le marché ontarien du capital-risque en 2020<sup>2</sup>

En 2020, les investissements en capital-risque en Ontario ont diminué, avec 2,6 milliards de dollars déboursés, par rapport à 2019 qui a vu un record de 2,8 milliards de dollars pour ces investissements. La baisse d'environ 7 % de la valeur en 2020 ne représente que le deuxième total annuel d'entreprises qui n'ont pas connu de gains d'une année à l'autre depuis la crise financière de 2008-2009. Malgré cette baisse, les investissements en capital-risque en 2020 en Ontario représentent le deuxième total annuel le plus élevé de la période postérieure à la révolution point-com et, selon Refinitiv, l'Ontario se classe au 10<sup>e</sup> rang pour la valeur des transactions et au 4<sup>e</sup> rang pour le volume des transactions parmi les juridictions nord-américaines.

La pandémie ayant engendré une certaine incertitude tout au long de l'année 2020, une baisse de 7 % du capital total investi n'est pas déraisonnable et peut être le résultat de nombreux facteurs. Ces facteurs peuvent comprendre notamment (1) des gestionnaires de fonds reconsidérant le profil de risque des possibilités d'investissement potentielles; (2) un nivellement naturel des investissements en capital-risque dans la Province; ou (3) que 2019 peut représenter une année de possibilités sans précédent. Bien qu'il soit impossible de prédire ou de quantifier l'ampleur de la pandémie actuelle sur les marchés du capital-risque, les totaux annuels élevés en matière d'investissements en capital-risque indiquent qu'elle peut représenter une occasion de stimuler l'innovation dans des secteurs verticaux tels que la logistique de la chaîne d'approvisionnement, le commerce en ligne, les technologies financières et l'apprentissage en ligne.

Les investissements dans les TIC demeurent le secteur dominant en Ontario, recevant environ 2 milliards de dollars, ou 77 %, du total des investissements provinciaux. Les investissements dans le secteur des sciences de la vie sont restés stables par rapport à l'année dernière, avec 253 millions de dollars, soit 10 % du total des capitaux investis. Les investissements dans les technologies propres ont connu une forte baisse, recevant 23,7 millions de dollars, soit environ 1 %, du total des capitaux investis (comparativement à 65 millions de dollars en 2019).

Les répartitions sectorielles de l'Ontario, bien qu'elles soient fortement axées sur les TIC, sont similaires à celles des principales juridictions américaines (c.-à-d. les États de New York, du Texas et de Washington). Si l'Ontario devance nettement les États du Texas et de Washington pour ce qui est du nombre total de transactions, il est nettement à la traîne par rapport à ces juridictions pour ce qui est de la valeur des transactions avec une moyenne comprise entre un tiers et la moitié du capital par transaction au cours de la dernière décennie. Cela met en évidence une nette différence dans l'approche d'investissement et un défi important à la fois pour les investisseurs en capital-risque de l'Ontario qui se disputent les meilleures affaires et pour les entreprises locales qui recherchent du capital de croissance et les possibilités leur permettant d'être concurrentielles sur les marchés mondiaux.

---

<sup>2</sup> Les statistiques, les chiffres et les données portent sur l'année civile et proviennent de Refinitiv, sauf indication contraire.

Un article récemment publié<sup>3</sup> met en lumière un certain nombre de tendances et de jalons encourageants, ainsi qu'une vision globale du Canada prêt à assumer un statut de leader sur le marché mondial du capital-risque. Traditionnellement, le marché canadien du capital-risque est considéré comme sous-développé par rapport à celui de la Silicon Valley ou d'autres juridictions américaines de premier plan, en particulier si l'on considère simplement le capital annuel investi. Toutefois, des statistiques clés ont été présentées, comme l'ampleur de l'augmentation du nombre d'emplois dans le domaine des technologies (soit 80 000 créés dans le corridor Toronto-Waterloo entre 2013 et 2019) ou le nombre de licornes canadiennes récentes (Shopify, Wealthsimple et Sonder). Ces statistiques montrent que les possibilités offertes par l'écosystème d'innovation de l'Ontario sont reconnues.

---

<sup>3</sup> <https://www.theglobeandmail.com/business/commentary/article-is-canada-in-line-to-be-the-next-silicon-valley/>

## **SOFC Initiatives clés et résultats pour l'exercice 2020-2021**

La SOFC est heureuse de souligner ses principales initiatives et les résultats obtenus au cours de l'exercice 2020-2021 qui lui ont permis de remplir son mandat et de réaliser les priorités du gouvernement, notamment :

- La gestion du portefeuille d'investissement du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE);
- L'administration des intérêts de ses sociétés en commandite dans des fonds gérés à l'externe; et
- L'appui au développement de l'écosystème du capital de risque de l'Ontario et à la mise en œuvre des politiques de la Province en matière de capital de risque.

En plus de ce qui précède, la SOFC rend également compte de ses résultats en ce qui concerne le respect des priorités supplémentaires pour l'exercice 2020-2021 énoncées dans la lettre de mandat annuelle de l'organisme datée du 13 décembre 2019, soit :

- La réalisation des investissements approuvés dans le cadre de l'initiative du Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie; et
- La poursuite de la suspension des investissements jusqu'à nouvel ordre :
  - Le 30 décembre 2020, la SOFC a reçu la directive de « *reprendre l'évaluation et la sélection des investissements en capital-risque dans le cadre du Fonds Capital-risque Ontario en faisant appel au cadre d'investissement révisé de la SOFC (...)* »

## **Rendement global pour l'exercice 2020-2021**

La SOFC devrait connaître des gains et des pertes en termes d'investissements, soit une évolution habituelle pour le secteur des fonds d'investissement en capital-risque. Sur la base des chiffres agrégés, le taux de rendement provisoire des investissements en capital-risque de la SOFC a été évalué à 1,34 x au 31 décembre 2020 d'après un multiple de capital<sup>4</sup>, en hausse par rapport à 1,24 x au 31 mars 2020.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les fonds gérés à l'externe n'ont eu aucun impact permanent sur l'évaluation du portefeuille. La SOFC s'attend à ce que ses investissements continuent à créer de la valeur à l'avenir. La SOFC continuera à surveiller les risques liés au marché et l'impact supplémentaire de la pandémie sur ses investissements et adaptera ses stratégies d'investissement en conséquence pour aider à assurer la résilience nationale des entreprises à fort potentiel situées en Ontario.

Grâce à un plan de continuité des activités en place, incluant les risques potentiels d'interruption des activités liés à la pandémie, la SOFC s'adaptera à mesure que les circonstances évoluent et est confiante dans sa capacité à poursuivre ses activités générales tout en minimisant les perturbations.

Au 31 mars 2021, environ 88 % des capitaux engagés de la SOFC ont été déployés.

---

<sup>4</sup> Le multiple du capital est le calcul net des frais de gestion du fonds sous-jacent, des dépenses et des intérêts reportés, mais sans les frais de fonctionnement de la SOFC.

Les objectifs pour l'exercice 2019-2020 ont été fixés avant cet exercice dans le plan d'activités annuel de la SOFC, et aucune mesure corrective n'a été nécessaire, car les résultats ayant été obtenus comme suit :

1. Gérer le portefeuille d'investissements et les opérations commerciales de la SOFC de manière prudente et rentable :
  - Résultats obtenus :
    - Dépenses d'exploitation représentant 0,82 % du capital investi.
    - Présentation du plan d'activités annuel et du rapport annuel au ministre dans les délais requis.
    - Indicateurs de rendement clés et développements du portefeuille reçus et examinés sur une base trimestrielle.
    - Il a été possible de répondre à 100 % des appels de fonds dans les délais impartis.
    - Aucun roulement de personnel à ce jour.
2. Appuyer le développement de l'écosystème du capital de risque de l'Ontario et la mise en œuvre des politiques de la Province en matière de capital de risque.
  - Résultats obtenus :
    - Plus de vingt réunions tenues avec des gestionnaires de fonds cherchant un engagement d'investissement.
    - Atteinte d'un multiple net de capitaux de 1,34 au 31 décembre 2020.
3. Satisfaire à certaines priorités pour l'exercice 2020-2021 énoncées dans la lettre de mandat de l'organisme.
  - Résultats obtenus :
    - La SOFC a signé une convention de société en commandite avec le troisième et dernier gestionnaire de fonds dans le cadre de l'initiative du Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie.

Au total, la SOFC s'est engagée à verser environ 340 millions de dollars au profit de gestionnaires de fonds et d'entreprises en démarrage établis en Ontario ou centrés sur l'Ontario. Conformément aux objectifs de la SOFC, ces fonds ont agi comme catalyseur et/ou ont fourni un effet de levier pour d'autres investissements de tiers en mettant plus de 4 milliards de dollars à la disposition de gestionnaires de fonds de capital de risque et d'entreprises du Canada. Grâce aux initiatives de capital-risque de la SOFC, les entreprises du portefeuille de l'Ontario emploient actuellement plus de 9 800 personnes et ont également enregistré, de manière cumulative, environ 10 milliards de dollars de revenus et 2,4 milliards de dollars de dépenses en R-D.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> Les chiffres des revenus et des dépenses de R et D ont été agrégés dans l'ensemble du portefeuille de la SOFC depuis sa création. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent co-investir dans un consortium, il est possible que les montants globaux surestiment ces données en raison d'un double comptage potentiel.

## **Résultats obtenus**<sup>6,7</sup>

### **Initiatives clés**<sup>8</sup>

#### **Fonds ontarien de développement des technologies émergentes**

Le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) est entièrement engagé, avec des investissements d'environ 105 millions de dollars dans 27 entreprises du portefeuille qui sont situées en Ontario. Aucune nouvelle activité d'investissement n'a été associée au FODTE au cours de l'exercice 2020-2021, le portefeuille d'investissement restant du FODTE continuant à être géré par la SOFC jusqu'à ce que tous les investissements aient été entièrement réalisés.

L'effet de levier des capitaux de tiers par ses co-investissements est une mesure clé du succès du FODTE, qui prend ainsi le rôle de catalyseur du marché. Les capitaux engagés par le FODTE et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement plus de 450 millions de dollars aux entreprises ontariennes.

Le portefeuille d'entreprises du FODTE est bien représenté et réparti dans les principaux centres urbains du Sud de l'Ontario. Les entreprises qui composent le portefeuille du FODTE ont cumulé à ce jour environ 1 milliard de dollars de revenus et 445 millions de dollars de dépenses en R-D et soutiennent plus de 600 emplois à temps plein.

#### **Fonds ontarien de capital-risque SC**

Le Fonds ontarien de capital-risque (FOCP) est un « fonds de fonds » de 205 millions de dollars, dans lequel la SOFC a investi 90 millions de dollars. Le FOCP visait principalement des investissements dans des fonds de capital-risque basés en Ontario et est entièrement engagé, aucun nouvel investissement n'ayant été effectué au cours de l'exercice 2020-2021.

Le FOCP a pris neuf engagements auprès de gestionnaires de fonds de capital-risque établis en Ontario et centrés sur l'Ontario, pour un total d'environ 170 millions de dollars, ainsi que sept co-investissements directs dans des entreprises technologiques ontariennes de premier plan, dont Achievers et Shopify, pour un total d'environ 25 millions de dollars.

---

<sup>6</sup> Les revenus et les dépenses en R-D ont été regroupés dans le portefeuille de la SOFC depuis sa création et rapportés à la SOFC à la fin de l'année civile. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent co-investir dans un consortium, il est possible que les montants globaux surestiment ces données en raison d'un double comptage potentiel.

<sup>7</sup> Au fur et à mesure que le portefeuille sous-jacent de la SOFC se retire d'investissements ou investit dans de nouveaux débouchés, les facteurs de variation annuels, tels que l'emploi ou la génération de revenus, augmenteront ou diminueront en conséquence. Par conséquent, une augmentation ou une diminution par rapport à une année antérieure ne peut être attribuée uniquement au rendement des investissements.

<sup>8</sup> Pour chaque fonds, les valeurs relatives aux recettes, aux dépenses de R-D et à l'emploi sont fournies en date du 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice 2020-2021, la SOFC a continué à superviser sa participation de société en commandite dans le fonds, notamment en répondant en temps opportun aux appels de fonds émis par le gestionnaire du fonds.

Les capitaux engagés par le FOCP et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement plus de 1 milliard de dollars aux entreprises établies en Ontario et centrées sur l'Ontario. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille du FODTE ont cumulé à ce jour environ 4,75 milliards de dollars de revenus et 931 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 2 500 personnes.

## **Northleaf Venture Catalyst Fund LP**

Le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) est un « fonds de fonds » de 300 millions de dollars, dans lequel la SOFC a investi 50 millions de dollars. Le NVCF visait principalement des investissements dans des fonds de capital-risque canadiens et a terminé sa période d'investissements actifs au cours de l'exercice 2020-2021. Des réserves sont conservées en vue d'un financement subséquent pour les co-investissements directs si nécessaire.

Le NVCF a pris quinze engagements auprès de plusieurs gestionnaires de fonds établis en Ontario et centrés sur l'Ontario, pour un total d'environ 240 millions de dollars, ainsi que douze co-investissements directs pour un total de plus de 59 millions de dollars dans des entreprises technologiques canadiennes de premier plan comme ecobee, Wattpad et Freshbooks.

Au cours de l'exercice 2020-2021, la SOFC a continué à superviser sa participation de société en commandite dans le fonds, notamment en répondant en temps opportun aux appels de fonds émis par le gestionnaire du fonds.

Les capitaux engagés par le NVCF et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement plus de 2 milliards de dollars de fonds aux entreprises situées au Canada. Les entreprises canadiennes qui composent le portefeuille du NVCF ont enregistré plus de 5,5 milliards de dollars de revenus (dont 3,8 milliards en Ontario) et 1,4 milliard de dollars de dépenses en R-D (dont 840 millions en Ontario) et emploient plus de 8 000 personnes (dont 5 400 personnes en Ontario).

## **Fonds Démarrage et expansion I SC**

Le Fonds Démarrage et expansion I SC est un fonds de 106 millions de dollars, dans lequel la SOFC s'est engagée à investir 25 millions de dollars. Ce fonds vise à fournir aux entreprises à fort potentiel une combinaison unique de capital et de mentorat de sorte à augmenter le nombre d'entreprises susceptibles de devenir la prochaine génération d'entreprises mondiales.

Les capitaux engagés par ce fonds et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 175 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de ce fonds ont cumulé à ce jour environ 213,5 millions de dollars de revenus et 68,1 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 600 personnes.

Le Fonds Démarrage et expansion n'a réalisé aucun nouvel investissement au cours de l'exercice 2020-2021. Le Fonds Démarrage et expansion est entièrement engagé et est doté de réserves pour un financement subséquent.

Le Fonds Démarrage et expansion a investi un total d'environ 77,5 millions de dollars dans 28 entreprises, notamment dans 16 entreprises technologiques ontariennes en phase de démarrage, pour un montant total d'environ 38 millions de dollars.

### **Yaletown Innovation Growth LP**

Yaletown Innovation Growth LP (Yaletown) est un fonds de 128 millions de dollars, dans lequel la SOFC s'est engagée à investir 20 millions de dollars. Yaletown a pour objectif d'aider les entreprises technologiques canadiennes à croître de sorte à devenir des chefs de file du marché. Les investissements sont destinés aux entreprises émergentes en croissance dans tout le Canada et visent à améliorer la durabilité et la productivité dans les secteurs des technologies propres, de l'industrie intelligente et des entreprises intelligentes.

Les capitaux engagés par Yaletown et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 64 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de Yaletown ont cumulé à ce jour environ 29 millions de dollars de revenus et 32 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 160 personnes.

Au cours de l'exercice 2020-2021, Yaletown a investi dans deux nouvelles entreprises, dont une est située en Ontario. Yaletown a investi dans douze entreprises pour un total de 62 millions de dollars, dont un total d'environ 19 millions de dollars dans trois entreprises situées en Ontario.

### **Lumira Ventures III LP**

Lumira Ventures III LP (Lumira) est un fonds de 179 millions de dollars, dans lequel la SOFC s'est engagée à investir 23 millions de dollars. Lumira Ventures vise principalement les entreprises biopharmaceutiques, de dispositifs médicaux et de santé numérique transformatrices situées en Ontario, au Canada et en Amérique du Nord. La société est un partenaire engagé qui appuie les équipes de direction des entreprises dans lesquelles elle investit afin que ces dernières soient en mesure de fabriquer des produits qui ont le potentiel de permettre aux gens de mener une vie fondamentalement plus saine, plus longue et plus productive.

Les capitaux engagés par Lumira et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 300 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de Lumira Ventures ont cumulé à ce jour environ 175 millions de dollars de revenus et 23 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient 157 personnes.

Au cours de l'exercice 2020-2021, le fonds a investi dans sept nouvelles entreprises, dont une est située en Ontario. Le fonds a investi un total d'environ 88,5 millions de dollars dans

18 entreprises, notamment dans cinq entreprises établies en Ontario, pour un total d'environ 17,7 millions de dollars.

### **Genesys Ventures III LP**

Genesys Ventures III LP (Genesys) est un fonds de 107 millions de dollars, dans lequel la SOFC s'est engagée à investir 17 millions de dollars. Genesys Capital se concentre sur la création d'entreprises dans les secteurs à forte croissance des soins de santé et de la biotechnologie. Grâce à son expertise et à son réseau, Genesys accélère le développement de sociétés émergentes commercialement viables qui représentent des possibilités d'investissement prometteuses dans le domaine des sciences de la vie.

Les capitaux engagés par Genesys et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 280 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de Genesys ont cumulé à ce jour environ 31,8 millions de dollars de revenus et 107 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient 216 personnes.

Au cours de l'exercice 2020-2021, Genesys a investi dans une (1) nouvelle entreprise. Le fonds a investi un total d'environ 43,8 millions de dollars dans dix entreprises, notamment dans sept entreprises établies en Ontario, pour un total d'environ 33,1 millions de dollars.

## **Amplitude Ventures Fund I LP**

Amplitude Ventures Fund I LP (Amplitude), dans lequel la SOFC s'est engagée à investir 10 millions de dollars, recherche des fonds pour alimenter un fonds de 200 millions de dollars. Amplitude Venture Capital fait appel à un modèle de croissance qui a été utilisé avec succès par des équipes de direction de premier plan pour créer des entreprises canadiennes et les faire évoluer jusqu'à leur potentiel de réussite optimal. Amplitude se concentre sur le domaine de la médecine de précision, où des innovateurs canadiens de classe mondiale tracent la voie des soins de santé du futur. Amplitude investit dans des entreprises canadiennes en phase de démarrage et émergentes et créera également de nouvelles entreprises en collaboration avec des établissements universitaires de premier plan.

Les capitaux engagés par Amplitude et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 58 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille d'Amplitude ont cumulé à ce jour environ 6,3 millions de dollars de revenus et 7,3 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient 60 personnes.

Au cours de l'exercice 2020-2021, Amplitude a investi dans trois nouvelles entreprises, dont une est située en Ontario. Le fonds a investi un total d'environ 26,7 millions de dollars dans cinq entreprises, notamment dans deux entreprises établies en Ontario, pour un total d'environ 11,9 millions de dollars.

### **Développement de l'écosystème ontarien du capital-risque**

En raison de la pandémie, les réunions, conférences et événements ont continué à se tenir dans des environnements virtuels. Au cours de l'exercice 2020-2021, la SOFC a appuyé le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario en prenant les mesures suivantes :

- Rencontrer de manière proactive les gestionnaires de fonds de capital-risque à la recherche d'un engagement d'investissement, les investisseurs, les leaders d'opinion de l'industrie des technologies et les experts en la matière afin de recueillir des renseignements essentiels sur le marché qui aideront à façonner les politiques publiques appropriées en matière de capital-risque dans les années à venir; et
- Continuer à fournir des conseils au ministère et à la Province sur les questions de capital-risque, selon les besoins.

La SOFC a également participé activement aux événements en lien avec le secteur, notamment en prenant la parole au Canadian Innovation Exchange (CIX), à Collision 2020, au Web Summit 2020 et au Forum du Mobility Lab.

Au cours de l'exercice, nous avons participé à d'autres événements, dont les suivants :

- CVCA Conference
- Atlantic Venture Forum
- Life Sciences Ontario Virtual « Road trip around the Province »
- Bloom Burton & Co. Health Care Investor Conference
- Conférence des investisseurs de Kensington
- Forum mondial de Toronto – Le Forum économique international des Amériques

- Conférence de Montréal – Le Forum économique international des Amériques
- Forum virtuel CAiP Private Capital – Investment Strategies for Canadian Pensions
- Canadian Fintech Summit
- Conférence TechExit.io

Participer à ces événements est essentiel pour établir et maintenir des relations solides avec d'autres investisseurs qui interagissent avec les entreprises à différents stades de leur cycle de vie. Plus ces relations sont solides, plus la SOFC peut accéder efficacement à des renseignements sur le marché en ce qui concerne les fonds qui font actuellement ou qui devraient faire l'objet d'une recherche de fonds, ainsi qu'à des renseignements permettant de cerner les lacunes potentielles au niveau des étapes ou du secteur auxquelles font face les petites et moyennes entreprises de l'Ontario. Forte de son expérience en matière d'investissements directs dans des entreprises et d'investissements dans des fonds de capital-risque, la SOFC partage ses commentaires, ses perspectives et ses observations par l'entremise d'une sensibilisation proactive auprès des gestionnaires de fonds de capital-risque, ainsi que des entreprises nouvelles et établies en Ontario. Ce travail de sensibilisation comprend des séances permettant de poser des questions aux investisseurs pendant les conférences du secteur et la possibilité de répondre aux demandes de renseignements adressées directement à la SOFC ou soumises au ministère. En fournissant des commentaires sur certains sujets, notamment la recherche de fonds et les politiques d'investissement, la SOFC peut aider les gestionnaires de fonds à mieux définir et faire progresser leur proposition de valeur.

## **Priorités supplémentaires énoncées dans la lettre de mandat de l'organisme**

Le ministre a remis à la SOFC une lettre de mandat annuelle qui décrit les priorités précises que cette dernière doit réaliser au cours de l'exercice 2020-2021, en plus de gérer son portefeuille d'investissement et d'appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario. Vous trouverez ci-dessous un examen de chaque priorité supplémentaire et des résultats obtenus au cours de l'exercice 2020-2021.

1. Réaliser des investissements approuvés dans le cadre de l'initiative du Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie :
  - Résultats obtenus :
    - La SOFC a négocié avec succès et signé une convention de société en commandite avec le troisième gestionnaire de fonds identifié.
2. Poursuivre la suspension des investissements jusqu'à nouvel ordre :
  - Résultats obtenus :
    - Bien que la directive du ministère concernant la suspension de tous les investissements ait été respectée, la SOFC a continué d'échanger de manière proactive avec les gestionnaires de fonds qui recherchent activement des fonds afin de se tenir au courant des possibilités d'investissement potentielles. Par la suite, la SOFC a reçu des instructions officielles le 30 décembre 2020 pour « *reprendre l'évaluation et la sélection des investissements en capital-risque dans le cadre du Fonds Capital-risque Ontario en faisant appel au cadre d'investissement révisé de la SOFC (...)* ».

Le 24 juin 2021

### ***Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers***

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers amène inévitablement la direction à faire des estimations fondées sur son jugement, particulièrement lorsque des opérations qui portent sur la période comptable considérée ne peuvent être arrêtées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 31 mars 2021.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée. La Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario peut procéder périodiquement à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes et en présenter, le cas échéant, les conclusions à la direction et au comité d'audit et des risques du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, en collaboration avec le comité d'audit et des risques, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant, le cas échéant, pour aborder les questions soulevées par ceux-ci et examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeur indépendant. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers de la SOFC donnent une image fidèle de sa situation financière selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, présenté à la page suivante, expose de façon sommaire l'étendue de l'examen effectué par l'auditeur et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,

Original signé par :« Steve Romanyshyn »

---

Steve Romanyshyn, président-directeur général

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de  
la Société ontarienne de financement de la croissance,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société ontarienne de financement de la croissance conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre

celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société ontarienne de financement de la croissance à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ontarienne de financement de la croissance ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société ontarienne de financement de la croissance.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans

le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ontarienne de financement de la croissance.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ontarienne de financement de la croissance à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société ontarienne de financement de la croissance à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**original signé par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.**

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 24 juin 2021

# Société ontarienne de financement de la croissance

État de la situation financière

Au 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

		2021	2020
		\$	\$
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		22 917 531	18 415 576
Titres négociables	5	207 215 299	204 560 761
Comptes débiteurs	4	4 626	25 601 043
Fonds ontarien de capital-risque SC – FOOCR	6	79 494 289	76 693 451
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes – FODTE	7 et 14	19 326 839	17 930 684
Northleaf Venture Catalyst Fund LP – NVCF	8	50 000 000	50 000 000
Fonds Démarrage et expansion I – FDE	9	20 239 443	17 739 443
Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown – Yaletown	10	11 000 000	8 200 000
Lumira Ventures III LP – Lumira	11	14 383 489	7 775 982
Genesys Ventures III LP – Genesys	12	9 259 355	7 352 914
Amplitude Venture I L.P. – Amplitude	13	1 715 680	–
		<b>435 556 551</b>	<b>434 269 854</b>
<b>Passif</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer	18	482 819	425 918
Actifs financiers nets		435 073 732	433 843 936
Actifs non financiers	24	–	–
<b>Excédent accumulé</b>		<b>435 073 732</b>	<b>433 843 936</b>
Engagements contractuels	14		
<b>L'excédent accumulé se compose des éléments suivants :</b>			
Excédent de fonctionnement accumulé		434 535 858	433 389 779
Gains de réévaluation accumulés		537 874	454 157
		<b>435 073 732</b>	<b>433 843 936</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Original signé par : « Gadi Mayman »  
\_\_\_\_\_, administrateur

Original signé par : « Tim Jackson »  
\_\_\_\_\_, administrateur

## Société ontarienne de financement de la croissance

État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

	Notes	Budget \$	2021 Réel \$	2020 Réel \$
<b>Revenus</b>				
Financement et paiements de transfert de la province de l'Ontario				
Fonctionnement de la SOFC	23	2 000 000	1 440 000	1 640 000
Venture Ontario Fund – VOF	21	–	–	25 000 000
Intérêts créditeurs		970 000	947 611	3 982 476
Perte de placement du portefeuille du FODTE	16	16 000	15 880	(44 236)
Revenu de placement sur la distribution à partir des fonds suivants :				
FOCR		–	–	132
Yaletown		–	–	6 631
Lumira		–	67 466	–
Amplitude		–	3 086	–
Gain (perte) en capital réalisé sur les placements du FODTE		249 000	67 851	(80 171)
Gains en capital sur la distribution à partir des fonds suivants :				
FOCR		–	432 480	16 598 326
Lumira		1 527 000	1 954 893	–
Recouvrement de charges d'intérêts liées aux fonds				
– Période précédente		93 000	93 323	133 977
– Période considérée		–	–	74 207
Gain (perte) de change	3	(735 000)	(2 195 311)	1 097 505
		<b>4 120 000</b>	<b>2 827 279</b>	<b>48 408 847</b>
<b>Charges</b>				
Remboursements au ministère	18	921 000	1 089 067	1 059 466
Frais de gestion de la trésorerie	14	41 000	34 263	33 902
Frais de services professionnels	14	690 000	246 782	376 047
Dépenses des membres du conseil et des comités		6 000	4 088	3 783
Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE	17	–	307 000	9 332 130
		<b>1 658 000</b>	<b>1 681 200</b>	<b>10 805 328</b>
Excédent annuel		<b>2 462 000</b>	<b>1 146 079</b>	37 603 519
Excédent de fonctionnement accumulé au début de l'exercice		<b>433 389 779</b>	<b>433 389 779</b>	395 786 260
<b>Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice</b>		<b>435 851 779</b>	<b>434 535 858</b>	433 389 779

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Société ontarienne de financement de la croissance

### État des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

	Budget \$	2021 Réal \$	2020 Réal \$
<b>Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice</b>	<b>454 157</b>	<b>454 157</b>	1 053 637
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :			
Change	46 000	(285 571)	(29 254)
Titres négociables	–	20 284	(21 212)
Placements du portefeuille du FODTE	–	349 004	(549 014)
	<b>46 000</b>	<b>83 717</b>	(599 480)
<b>Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice</b>	<b>500 157</b>	<b>537 874</b>	454 157

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Société ontarienne de financement de la croissance

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

	Budget \$	2021 Réal \$	2020 Réal \$
<b>Excédent annuel</b>	<b>2 462 000</b>	<b>1 146 079</b>	37 603 519
(Gains nets) pertes nettes de réévaluation	<b>46 000</b>	<b>83 717</b>	(599 480)
Augmentation des actifs financiers nets	<b>2 508 000</b>	<b>1 229 796</b>	37 004 039
Actifs financiers nets au début de l'exercice	<b>433 843 936</b>	<b>433 843 936</b>	396 839 897
<b>Actifs financiers nets à la fin de l'exercice</b>	<b>436 351 936</b>	<b>435 073 732</b>	433 843 936

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Société ontarienne de financement de la croissance

## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

	2021	2020
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent annuel	1 146 079	37 603 519
(Pertes) gains réalisés à la vente de placements du FODTE	(67 851)	80 171
Gains réalisés à la vente des éléments suivants :		
Placements du FOCR	(432 480)	(16 598 326)
Placements de Lumira	(1 954 893)	–
Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE	307 000	9 332 130
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Diminution des comptes débiteurs	25 596 417	6 367 587
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	56 901	132 787
	<b>24 651 173</b>	<b>36 917 868</b>
<b>Activités de placement</b>		
Produit de la cession et des rachats de titres négociables	449 316 047	672 888 770
Achat de titres négociables	(451 950 301)	(700 016 366)
Achat de placements dans le FOCR	(2 880 000)	(2 970 000)
Produit des placements dans le FOCR	432 480	16 598 326
Rendement du capital du FOCR	79 162	5 701 838
Achat de placements dans le FDE	(2 500 000)	(4 239 443)
Achat de placements dans Yaletown	(2 800 000)	(4 400 000)
Achat de placements dans Lumira	(7 800 700)	(7 775 982)
Produit des placements dans Lumira	1 954 893	–
Rendement du capital de Lumira	1 193 193	–
Achat de placements dans Genesys	(1 906 441)	(7 352 914)
Achat de placements dans Amplitude	(1 941 130)	–
Rendement du capital d'Amplitude	225 451	–
Vente de placements dans le FODTE	1 468 194	42 080
Achat de placements dans le FODTE	(3 040 065)	(143 355)
	<b>(20 149 218)</b>	<b>(31 667 046)</b>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	4 501 955	5 250 822
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	18 415 576	13 164 754
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>22 917 531</b>	<b>18 415 576</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

## 1. Description des activités

La Société ontarienne de financement de la croissance (la « SOFC » ou la « Société ») est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi »), qui a été promulguée le 1<sup>er</sup> février 2009 à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le « MRI »). En juillet 2018, le ministère responsable a été restructuré pour devenir le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (collectivement, le « Ministère »). Au 31 mars 2021, la SOFC relève du ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

- a) recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- b) recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés ci-dessus;
- c) réaliser les autres objets, placements ou catégories de placements que prescrivent les règlements.

Le Règlement de l'Ontario 278/09, pris en application de la Loi, prescrit des objets additionnels de la Société. Les placements suivants sont prescrits comme catégories de placements aux fins de l'article 4 de la Loi :

- i) Des placements dans un fonds de capital-risque qui investit dans :
  - 1) des sociétés à but lucratif, si les placements dans le fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées;
  - 2) d'autres fonds de capital-risque qui investissent dans des sociétés à but lucratif si les placements dans l'autre fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées.
- ii) Des placements dans des sociétés à but lucratif qui sont :
  - 1) des sociétés fermées;
  - 2) des sociétés ouvertes, si la Société :
    - a) a investi dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées;
    - b) a investi dans un fonds de capital-risque visé à la disposition 1 qui a fait des placements directs ou indirects dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées.
- iii) Des placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, au titre d'un portefeuille appelé, en français, Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et, en anglais, Ontario Emerging Technologies Fund.

## **Société ontarienne de financement de la croissance**

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### **1. Description des activités (suite)**

Les objets additionnels suivants de la Société sont prescrits aux fins de l'article 4 de la Loi :

- 1) Mettre sur pied des conférences ou des activités portant sur des questions liées au capital-risque, ou y participer.
- 2) Recueillir, analyser ou distribuer des renseignements sur des questions liées au capital-risque.
- 3) Fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les questions liées au capital-risque.
- 4) Entreprendre des activités qui s'apparentent ou se rattachent aux objets visés aux dispositions 1, 2 et 3.

Au 31 mars 2021, la Société possédait des placements en capital-risque dans huit fonds : 1) le Fonds ontarien de capital-risque SC (le « FOCR »); 2) le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »); 3) le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (le « NVCF »); 4) le Fonds Démarrage et expansion I (le « FDE »); 5) le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown (« Yaletown »); 6) Lumira Ventures III, LP (« Lumira »); 7) Genesys Ventures III LP (« Genesys »); et 8) Amplitude Ventures I L.P. (« Amplitude »). De l'information additionnelle sur la constitution des fonds est présentée aux notes 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, respectivement.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le Ministère et la Société.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À titre d'entité provinciale incluse dans l'annexe A d'un accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, la SOFC peut demander le remboursement de la taxe de vente harmonisée (la « TVH »). En vertu du modèle de paiement et de remboursement, la SOFC paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

La province de l'Ontario considère la SOFC comme une entreprise opérationnelle dont l'exercice financier prend fin également le 31 mars.

### **2. Résumé des principales méthodes comptables**

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Les principales méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

## **Société ontarienne de financement de la croissance**

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### **2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en un montant d'argent connu et assujettis à un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides qui arrivent à échéance moins de trois mois après la date d'achat initiale.

#### *Titres négociables*

Les placements dans des titres qui sont négociés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

#### *Investissements dans des sociétés en commandite*

Les investissements dans les sociétés en commandite FOQR, NVCF, FDE, Yaletown, Lumira, Genesys et Amplitude sont classés comme instruments financiers et sont comptabilisés au coût, en fonction du capital appelé par leur associé commandité respectif. Puisque ces investissements ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

#### *Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »)*

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont comptabilisés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont inscrites dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

## **Société ontarienne de financement de la croissance**

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### **2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

#### *Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE ») (suite)*

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique « Comptabilisation des produits ». Si la Société dispose d'éléments d'information indiquant que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont comptabilisées comme des sommes à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

#### *Juste valeur et dépréciation*

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

La juste valeur des placements dans les sociétés en commandite FOQR, NVCF, FDE, Yaletown, Lumira, Genesys et Amplitude ne peut être établie aisément et elle a été inscrite au coût. Les fonds n'ont pas de prix coté sur un marché actif. Compte tenu de sa méthode d'évaluation de la dépréciation, la Société peut soumettre périodiquement ses placements dans les fonds à des tests afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que le placement s'est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de valeur en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les investissements effectués dans les sociétés comprises dans le portefeuille du FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les placements dans le FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars. Tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé, les gains ou pertes étant alors comptabilisés à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Tous les autres placements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements du FODTE afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que les placements se sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

## **Société ontarienne de financement de la croissance**

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### **2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

#### *Juste valeur et dépréciation (suite)*

En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride comportant un dérivé incorporé, comme une option de conversion en actions, ce dérivé doit être évalué à la juste valeur à l'acquisition, à moins que ce dérivé ne soit lié à des instruments de capitaux propres non cotés et qu'il ne doive être réglé à la livraison de ces instruments, auquel cas le dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés classés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

#### *Comptabilisation des produits*

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice conformément au contrat d'achat et dans la mesure où il est prévu qu'ils seront recouverts.

Les revenus de dividende sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le dividende en question, conformément aux modalités de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les distributions à partir du FOCR, du NVCF, du FDE, de Yaletown, de Lumira, de Genesys et d'Amplitude sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir la distribution, conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

La SOFC a conclu un certain nombre d'ententes de paiement de transfert visant le FODTE, le NVCF, le FDE, le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres, le Fonds de capital-risque en sciences de la vie et le Venture Ontario Fund (le « VOF »), dont le financement reçu représente les sommes transférées à la Société par le Ministère, tel qu'il est décrit aux notes 7, 8, 9, 18, 19 et 20, respectivement. Le financement est comptabilisé lorsque les sommes sont reçues. La Société s'est engagée auprès de Yaletown à investir un montant initial de 20 M\$ dans le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres. La Société a investi un montant initial dans le Fonds de capital-risque en sciences de la vie, soit 23 M\$ pour Lumira, 17 M\$ pour Genesys et 10 M\$ pour Amplitude. Le VOF renvoie à l'initiative Venture Ontario Fund.

## **Société ontarienne de financement de la croissance**

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### **2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)**

#### *Catégories de charges*

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent les sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive du Conseil de gestion du gouvernement concernant les organismes et les nominations. En 2015, l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») a décrété que les personnes fournissant des services à temps partiel pour lesquels elles reçoivent une allocation quotidienne doivent être traitées comme des employés aux fins de l'impôt uniquement. Ainsi, la TVH peut ne pas être facturée pour ces services puisque a) l'ARC ne les considère pas comme un produit imposable et b) l'assurance-emploi est applicable. Ces personnes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada pour ces services.

Les remboursements au Ministère représentent des charges directes de la SOFC réglées par le Ministère en son nom à des fins administratives seulement.

#### *Conversion des devises*

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans les fonds sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant de l'état des gains et des pertes de réévaluation à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

#### *Incertitude relative à la mesure*

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pour la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des investissements du FODTE. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

## **Société ontarienne de financement de la croissance**

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### **3. Instruments financiers**

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note contient des renseignements sur l'exposition de la Société à chacun de ces risques.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Les instruments de créance convertibles détenus dans le FODTE par la Société exposent actuellement celle-ci au risque de crédit.

La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 5).

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en détenant de la trésorerie ou des investissements très liquides. De plus, le Ministère verse des fonds à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

#### *Risque de change*

Le risque de change est le risque lié aux résultats des activités de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains ainsi qu'aux placements du FODTE libellés en dollars américains qu'elle détient. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. Au 31 mars 2021, la Société avait une exposition nette au dollar américain de 13 906 499 \$ (2020 – 13 747 481 \$). Une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2021 entraînerait une incidence de 695 325 \$ à l'état des gains et des pertes de réévaluation (2020 – 687 374 \$) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'incidence pourrait être significative.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux placements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime, puisque les placements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements des sociétés en commandite prévus par leurs gestionnaires de fonds respectifs.

## **Société ontarienne de financement de la croissance**

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### **3. Instruments financiers (suite)**

#### *Risque de taux d'intérêt (suite)*

L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les placements du FODTE est considérée comme étant minime, puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

#### *Autre risque de prix*

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2021, si la valeur des investissements dans le FOCC, le NVCF, le FDE, Yaletown, Lumira, Genesys, Amplitude et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 10 270 955 \$ (2020 – 9 284 624 \$). Les investissements effectués par l'intermédiaire du FOCC, du NVCF, du FDE, de Yaletown, de Lumira, de Genesys, d'Amplitude ou du FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par la SOFC, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de facteurs externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute perte de valeur durable à la date de l'état de la situation financière. Toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient différer de façon significative.

### **4. Comptes débiteurs**

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2021, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 4 626 \$ (2020 – 3 250 \$).

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Il n'y avait aucun montant à recevoir à la suite des cessions de placements du FODTE réalisées en 2021 (2020 – 597 793 \$).

### **5. Titres négociables**

La SOFC peut investir à titre temporaire de l'argent dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objets dans les titres suivants :

## Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### 5. Titres négociables (suite)

- a) Obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne.
- b) Comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La valeur des placements dans des titres négociables aux 31 mars se présentait comme suit :

	2021		2020	
	Valeur nominale \$	Juste valeur \$	Valeur nominale \$	Juste valeur \$
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 26 mai 2021 et le 1 <sup>er</sup> décembre 2021, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	51 124 000	51 092 205	68 288 000	68 161 879
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 7 avril 2021 et le 10 novembre 2021, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	156 189 000	156 123 094	136 727 000	136 398 882
	<b>207 313 000</b>	<b>207 215 299</b>	205 015 000	204 560 761

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, une variation de 1,0 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 2 072 153 \$ (2020 – 2 045 608 \$) sur les résultats des activités.

### 6. Fonds ontarien de capital-risque SC (le « FOCR »)

Le FOCR a été créé en juin 2008 avec l'aide du gouvernement de l'Ontario, qui s'est engagé à y investir 90 M\$. Ce fonds de 205 M\$ est une initiative conjointe du gouvernement de l'Ontario et d'investisseurs institutionnels du secteur privé et il a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des entreprises innovantes et à fort potentiel.

L'investissement dans le FOCR est comptabilisé au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Puisque les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut être aisément déterminée.

## **Société ontarienne de financement de la croissance**

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### **7. Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »)**

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide du gouvernement de l'Ontario, qui s'est engagé à investir 250 M\$. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres, b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications et c) les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe.

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille.

### **8. Northleaf Venture Catalyst Fund LP (le « NVCF »)**

En janvier 2014, le NVCF a été établi à l'aide d'un investissement initial de 36,25 M\$ de la Société. Au mois de juillet 2015, la SOFC a porté son engagement à un total final de 50 M\$. Le NVCF est un fonds de 300 M\$ établi de concert avec le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et le secteur privé et il a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque canadiens qui appuient les sociétés innovantes à fort potentiel.

L'investissement dans le NVCF est comptabilisé au coût, en fonction des appels de fonds effectués par le commandité du NVCF, déduction faite de tout rappel de fonds. Puisque les titres du NVCF ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut être aisément déterminée.

### **9. Fonds Démarrage et expansion I (le « FDE »)**

En février 2017, la Société s'est engagée à investir 25 M\$ dans le FDE. Le FDE est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et du secteur privé, visant à investir essentiellement dans des entreprises en démarrage prometteuses établies en Ontario qui affichent un succès commercial initial et un solide potentiel de croissance, mais qui ont besoin de nouveau financement des investissements et de mentorat pour étendre leurs activités. La taille finale du capital du fonds se chiffre à 106 M\$.

Le placement dans le FDE est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité du FDE, déduction faite de tout rappel de fonds. Comme le FDE n'est pas négocié sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

### **10. Yaletown Innovation Growth LP (« Yaletown »)**

En octobre 2017, la Société s'est engagée à investir 20 M\$ dans Yaletown Innovation Growth LP. Yaletown est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et des secteurs public et privé misant sur les sociétés des secteurs des technologies de l'information, des technologies liées à l'énergie et des technologies propres situées au Canada et aux États-Unis. La taille finale du capital du fonds se chiffre à 128 M\$.

## **Société ontarienne de financement de la croissance**

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### **10. Yaletown Innovation Growth LP (« Yaletown ») (suite)**

Le placement dans Yaletown est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité de Yaletown, déduction faite de tout rappel de fonds. Comme Yaletown n'est pas négociée sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

### **11. Lumira Ventures III, LP (« Lumira »)**

En juillet 2019, la Société s'est engagée à investir 23 M\$ dans Lumira Ventures III, LP. Lumira est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et des secteurs public et privé misant sur les sociétés des secteurs de la transformation des soins de santé et des sciences de la vie au Canada et aux États-Unis. La taille finale du capital du fonds se chiffre à 178,55 M\$.

Le placement dans Lumira est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité de Lumira, plus les intérêts de clôture ultérieure et déduction faite de tout rappel de fonds. Comme Lumira n'est pas négociée sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

### **12. Genesys Ventures III LP (« Genesys »)**

En juillet 2019, la Société s'est engagée à investir 17 M\$ dans Genesys Ventures III LP. Genesys est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et des secteurs public et privé misant sur les sociétés des secteurs des sciences de la vie dans divers sous-secteurs, dont les produits biopharmaceutiques, les appareils médicaux ainsi que les services et les technologies de l'information en matière de soins de santé. La taille finale du capital du fonds se chiffre à 107 M\$.

Le placement dans Genesys est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité de Genesys, plus les intérêts de clôture ultérieure et déduction faite de tout rappel de fonds. Comme Genesys n'est pas négociée sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

### **13. Amplitude Venture I LP (« Amplitude »)**

En juin 2020, la Société ontarienne de financement de la croissance s'est engagée à investir 10 M\$ dans Amplitude Ventures I L.P. Amplitude est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et d'autres sociétés des secteurs public et privé visant à générer des rendements en injectant des capitaux dans des sociétés du secteur des soins de santé qui sont en démarrage ou en croissance. La taille provisoire du capital du fonds se chiffrait à 186,64 M\$ au 31 mars 2021.

Le placement dans Amplitude est comptabilisé au coût en fonction des appels de fonds effectués par le commandité d'Amplitude, plus les intérêts de clôture ultérieure et déduction faite de tout rappel de fonds. Comme Amplitude n'est pas négociée sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

## Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### 14. Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels décrits ci-dessous :

- a) En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour la SOFC. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. La SOFC rémunère l'OOF pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- b) Aux termes de l'entente de société en commandite conclue avec le FOGR, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2021, le capital non appelé totalisait 1 440 537 \$ (2020 – 4 320 537 \$), cette somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- c) Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec le FDE, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2021, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élevait à 4 760 557 \$ (2020 – 7 260 557 \$), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- d) Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec Yaletown, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2021, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élevait à 9 000 000 \$ (2020 – 11 800 000 \$), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- e) Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec Lumira, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2021, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élevait à 7 667 387 \$ (2020 – 15 468 087 \$), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- f) Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec Genesys, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2021, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élevait à 8 104 503 \$ (2020 – 10 010 944 \$), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- g) Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec Amplitude, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2021, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élevait à 8 285 449 \$ (2020 – néant), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

## Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### 15. Investissements dans le FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme de titres de capitaux propres, de bons de souscription ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (\$ CA) ou en dollars américains (\$ US). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE aux 31 mars :

	2021			2020		
	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	Éléments éventuels **	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	Éléments éventuels **
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
En \$ CA	22 112 576	19 326 839	—	29 746 940	16 219 681	—
En \$ US	—	—	—	—	1 711 003	—
	<b>22 112 576</b>	<b>19 326 839</b>	<b>—</b>	<b>29 746 940</b>	<b>17 930 884</b>	<b>—</b>

\* Représente le coût historique, déduction faite des placements liquidés et des placements radiés.

\*\* Investissements de suivi que la Société s'est engagée à effectuer, mais qui n'ont pas encore été effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2021, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans cinq sociétés, qui représentaient de 0,23 % à 3,81 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dans des sociétés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

### 16. Revenu de placement dans le FODTE

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la Société a comptabilisé un montant de 15 880 \$ (2020 – perte de placement de 44 236 \$) en revenu de placement résultant d'investissements dans le FODTE.

### 17. Perte de valeur des placements du FODTE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, la direction a déterminé des pertes de valeur des placements du FODTE de 307 000 \$ (2020 – 9 332 130 \$), lesquelles ont été comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

## **Société ontarienne de financement de la croissance**

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### **18. Comptes créditeurs**

La Société et le Ministère exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au Ministère certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses liées aux salaires, aux avantages sociaux, aux attributions pour la technologie de l'information par membre du personnel, aux installations et aux services juridiques externes, et des frais liés aux services de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le Ministère, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le Ministère doivent être approuvées.

La Société comptabilise les charges admissibles remboursables au Ministère dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le Ministère, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Au 31 mars 2021, les remboursements payables à terme échu s'élevaient à 267 118 \$ (2020 – 89 799 \$).

Au 31 mars 2021, le solde de 215 701 \$ (2020 – 336 119 \$) représentait les montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services.

### **19. Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres**

Dans son budget de 2016, la province de l'Ontario s'est engagée à allouer un montant de 55 M\$ à l'élaboration de nouvelles méthodes permettant à la province d'effectuer des investissements dans les actions de sociétés du secteur des technologies propres. La SOFC a mis en œuvre ce projet en établissant une ou plusieurs sociétés en commandite dans lesquelles la Société participe en tant que commanditaire selon les mêmes modalités que celles qui s'appliquent aux autres commanditaires.

En août 2017, le Ministère a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres et a payé un montant de 55 M\$ à la Société.

En novembre 2017, la Société ontarienne de financement de la croissance s'est engagée à investir un montant initial de 20 M\$ dans Yaletown Innovation Growth LP.

La Société a négocié avec un autre gestionnaire de fonds relativement à la deuxième initiative du Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres. En avril 2019, le gestionnaire de fonds a officiellement informé la Société qu'il ne serait pas en mesure d'atteindre les cibles visées en matière de mobilisation de fonds et que l'initiative proposée ne se réaliserait pas. La Société travaille actuellement avec le Ministère dans le but de trouver des façons de réinvestir le montant de 35 M\$ dans une autre initiative de fonds de placement en capital-risque.

## **Société ontarienne de financement de la croissance**

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### **20. Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie**

En mars 2018, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le paiement d'un montant allant jusqu'à 50 M\$ pour l'établissement d'un nouveau fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie. Le Ministère a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie et a payé un montant de 35 M\$ à la Société. Ce projet comprenait un montant de 10 M\$ payé initialement en 2014 pour l'établissement d'un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie.

En juillet 2019, la Société s'est engagée à investir des montants respectifs de 23 M\$ et de 17 M\$ dans la société en commandite Lumira Ventures III et la société en commandite Genesys Ventures III. Compte tenu de l'engagement de la SOFC, la taille du capital de Lumira et de Genesys se chiffre à 178,55 M\$ et à 107 M\$, respectivement.

En juin 2020, la Société s'est engagée à investir un montant de 10 M\$ dans la société en commandite Amplitude Ventures I. La taille provisoire du capital du fonds Amplitude se chiffrait à 186,84 M\$ au 31 mars 2021.

### **21. Venture Ontario Fund (le « VOF »)**

À l'automne 2017, la Société a obtenu l'approbation nécessaire aux fins de la mise en œuvre d'une nouvelle initiative stratégique fondée sur le marché visant à investir dans des fonds de placement en capital-risque ontariens et axés sur l'Ontario. Peu après, le Ministère a conclu une entente de paiement de transfert de 60 M\$ avec la SOFC. La SOFC mettra l'accent sur la conclusion d'engagements avec des gestionnaires de fonds de placement en capital-risque qui se situent dans le quartile supérieur et des gestionnaires de fonds émergents à fort potentiel. Les secteurs visés comprennent les technologies de l'information et des communications, les sciences de la vie et les technologies propres. En outre, la SOFC peut conclure des engagements avec des fonds de placement en capital-risque investissant dans des sociétés qui en sont à tous les stades de développement, afin d'offrir du capital d'amorçage et du capital-développement. L'initiative a ensuite pris le nom de Venture Ontario Fund.

En mars 2019, la SOFC a reçu un versement initial de 26,64 M\$ de la part du Ministère, et la Société a fourni un apport de 8,36 M\$ aux fins de cette initiative.

En mars 2020, la SOFC a demandé et obtenu le versement de la tranche restante de 25 M\$.

Au 31 mars 2021, l'initiative était toujours en cours d'élaboration.

### **22. Opérations entre apparentés**

Au 31 mars 2021, la Société a conclu des opérations entre apparentés avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « MDECEC »), l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et la province de l'Ontario.

## **Société ontarienne de financement de la croissance**

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### **22. Opérations entre apparentés (suite)**

La SOFC n'a aucun actif ou passif lié aux immobilisations corporelles. Elle est assujettie à une politique en vertu de laquelle le Ministère ou un autre organisme public assure la gestion des actifs et des passifs utilisés pour la prestation de services à la Société, ou découlant de la prestation de ces services (par exemple la paie, les installations, les services publics, les services liés aux technologies de l'information et aux communications, etc.).

La SOFC dispose de ressources limitées pour émettre des chèques ou effectuer des virements bancaires afin de payer ses fournisseurs directs et ses fournisseurs de services. Avec l'approbation du bureau du contrôle financier du Ministère, la SOFC se sert de l'accès du Ministère aux Services communs de l'Ontario (les « SCO ») pour payer indirectement la plupart de ses fournisseurs et fournisseurs de services. Les SCO comptabilisent ces paiements au moyen du Système intégré de gestion de l'information financière (le « SIGIF ») du gouvernement dans les centres de coûts du Ministère. Le Ministère facture ces montants à la SOFC chaque trimestre aux fins de remboursement.

La prestation de services à la Société par un tiers est assujettie à une politique de remboursement en fonction des coûts de ces services ou des honoraires prévus aux termes d'une entente de niveau de service. Si la Société ne dispose pas de ressources financières « non affectées » ou qu'elle a épuisé le nombre de paiements de transfert autorisés pour rembourser le Ministère, ce dernier compensera ces charges à titre de montants à terme échu au poste budgétaire des autres charges directes de fonctionnement (les « ACDF »).

### **23. Financement du fonctionnement de la SOFC**

Lors du lancement du FODTE en juillet 2009, le Ministère s'est engagé à fournir des fonds d'un maximum de 20 M\$ pouvant servir au financement des charges de fonctionnement de la Société. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, le Ministère exige que la SOFC scinde l'entente de paiement de transfert existante portant sur le FODTE afin de différencier les versements effectués aux fins des investissements du FODTE et ceux effectués aux fins du financement des charges de fonctionnement liées à la SOFC qui sont engagées par la Société. Les charges de fonctionnement admissibles de la SOFC sont limitées à 2 M\$ par année.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les paiements liés au financement du fonctionnement de la SOFC reçus de la part du Ministère totalisent 1 440 000 \$ (2020 – 1 640 000 \$).

### **24. Actifs non financiers**

La Société n'a pas d'immobilisations corporelles ou de charges payées d'avance. Un inventaire des fournitures de bureau est réalisé aux fins d'utilisation et comptabilisé en charges pour l'exercice pendant lequel les achats ont lieu. Le coût total de ces fournitures n'a pas d'incidence significative sur les états financiers, et l'on s'attend à ce qu'elles soient utilisées moins de un an après la date d'achat.

## **Société ontarienne de financement de la croissance**

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2021

(montants en dollars canadiens)

### **25. Événement important**

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié de pandémie l'apparition d'une souche du nouveau coronavirus (la « COVID-19 »), ce qui a entraîné la mise en œuvre d'une série de mesures sanitaires et d'urgence pour lutter contre la propagation du virus.

La pandémie de COVID-19 pourrait nuire à certains placements dans des entreprises à but lucratif que la Société détient dans le FOCR, le NVCF, le FDE, Yaletown, Lumira, Genesys, Amplitude et le FODTE. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur à la date de l'état de la situation financière.

La durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19 sont inconnues à l'heure actuelle, et il n'est pas possible d'estimer de manière fiable l'incidence que la gravité et la durée de la pandémie auront sur les résultats financiers et la situation financière de la Société pour les périodes futures.

### **26. Événement postérieur à la date des états financiers**

En avril 2021, la Société a obtenu les approbations suivantes de la province de l'Ontario :

- le montant sous-utilisé de 35 M\$ affecté au Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres peut être réaffecté au Venture Ontario Fund;
- la Société peut utiliser les rendements des placements pour financer son fonctionnement et elle ne recevra plus de paiements de transfert de la part du Ministère afin de compenser ses charges de fonctionnement.

# GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

## Vue d'ensemble

La SOFC est un organisme de la Couronne qui se caractérise par les directives du conseil de gestion du gouvernement (CGG) comme un organisme provincial dirigé par un conseil. Plus précisément, la SOFC est prescrite comme étant un organisme public et un organisme public rattaché à la Commission conformément au Règlement de l'Ontario 146/10 en vertu de la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario. Conformément aux directives du CGG, d'un point de vue organisationnel, la SOFC ne fait pas partie du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, mais est prise en compte au sein du gouvernement. La SOFC doit préparer un rapport annuel qu'elle doit fournir au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre ») au plus tard dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier de la SOFC et le rendre accessible au public.

Les mécanismes de régie comprennent des processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de la SOFC par les cadres supérieurs, le conseil d'administration et le ministre. Ils identifient les personnes et les groupes qui sont responsables des activités et précisent leur rôle.

## Reddition de comptes et responsabilités

Le cadre de responsabilité de la SOFC découle de la loi qui la régit, soit la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* et de ses règlements. Le ministre est responsable de l'administration de la Loi en ce qui concerne la SOFC. La Loi, ainsi que les directives données par le CGG, le ministre et la Commission de la fonction publique en lien avec les organismes de la Couronne, forment un cadre en vertu duquel la SOFC est régie.

Chaque année, le ministre est tenu de déposer le rapport annuel de la SOFC à l'Assemblée législative. En outre, le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel de la SOFC. Le ministre maintient également des communications avec la SOFC, par l'entremise du président de son conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux enjeux concernant la SOFC.

Le président est responsable devant le ministre de l'exécution par la SOFC de son mandat. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de la SOFC. En outre, le président assure la direction de la SOFC. Le sous-ministre du ministère s'assure de la capacité organisationnelle du ministère à surveiller la SOFC et à veiller à ce qu'elle gère ses risques de manière appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration joue un rôle de supervision. Il supervise la gestion des activités et des affaires de la SOFC et veille à ce que le mandat de la SOFC soit réalisé. Le conseil d'administration est composé à la fois de fonctionnaires employés par la Couronne et d'administrateurs indépendants. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les

rapports réguliers du président et chef de la direction et du personnel de la SOFC concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également deux comités qui l'aident à superviser la gestion de la SOFC :

- a) Le comité de vérification et de gestion des risques étudie et recommande l'approbation par le conseil d'administration du plan annuel de vérification interne et reçoit des rapports des vérificateurs internes de la SOFC et du vérificateur attitré en ce qui concerne les contrôles internes et les états financiers. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de la SOFC relatives aux risques et à leur atténuation.
- b) Le comité de gouvernance et des ressources humaines aide le conseil d'administration en examinant (1) les mécanismes et pratiques de gouvernance, et (2) les programmes et les pratiques en matière de ressources humaines de la SOFC se rapportant à la rémunération, à l'évaluation du rendement et à la formation.

Le président et chef de la direction travaille sous la direction du président et du conseil d'administration et fournit des rapports réguliers sur le rendement de la SOFC au conseil d'administration. Le président et chef de la direction étant employé aux termes de la partie III de la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario, il est également chargé de consulter le sous-ministre du ministère, au besoin, sur des questions d'importance mutuelle, y compris les services fournis par le ministère, l'alignement avec les politiques du ministère et du gouvernement, et l'adhésion aux directives données par le Conseil du Trésor et le CGG. Le président et chef de la direction est responsable de la gestion des activités quotidiennes et courantes de la SOFC, y compris la supervision du personnel.

## **Exigences en matière d'information financière**

La SOFC prépare des états financiers annuels vérifiés conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public canadien de Comptables professionnels agréés du Canada. Le CVGR examine les états financiers et le conseil d'administration les approuve. Les états financiers annuels sont vérifiés par le vérificateur externe indépendant de la SOFC qui exprime une opinion sur la fidélité résultats financiers présentés et sur leur conformité aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les résultats sont examinés par le CVGR et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus dans les Comptes publics de l'Ontario. Les états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au CVGR et au conseil d'administration.

## **Contrôles internes**

La direction est responsable de l'établissement et du maintien des contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers, à protéger les actifs de la SOFC et à gérer ses passifs.

Pour assumer sa responsabilité en matière de fiabilité et d'actualité des informations financières, la SOFC utilise un système complet de contrôles internes, y compris des contrôles organisationnels et procéduraux. Le système de contrôle interne comprend ce qui suit :

- Planification globale des activités;
- Communications écrites des politiques et procédures régissant la conduite des entreprises et la gestion des risques;
- Répartition des tâches;
- Tenue et conservation de dossiers détaillés;
- Délégation de pouvoirs et reddition de comptes des responsables;
- Sélection et une formation minutieuses du personnel; et
- Tenue à jour des politiques en matière de risques comptables et financiers.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation globale des risques organisationnels et conçoit les stratégies d'atténuation appropriées.

## **Opérations**

La SOFC continue de fonctionner comme un organisme allégé comptant un personnel réduit participant aux opérations, la gouvernance, aux contrôles financiers et aux investissements, et soutenu par un petit nombre de prestataires de services externes ayant des connaissances spécialisées dans l'évaluation des fonds, le co-investissement direct et les investissements de fonds, ainsi que la vérification et la comptabilité.

## **MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Gadi Mayman, vice-président**

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Février 2009

Date de fin du mandat en cours : Janvier 2023

En tant que directeur général de l'Office ontarien de financement (OOF), Gadi Mayman est responsable des activités de la Province sur les marchés financiers, notamment des emprunts et de la gestion de la dette, des projets de financement des entreprises et de l'électricité, ainsi que de ses relations avec les banques et les investisseurs. Il est également chef de la direction et vice-président de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Avant de rejoindre l'OOF, il a travaillé à Exportation et développement Canada à Ottawa et à la division internationale de la Banque TD. Il a obtenu un baccalauréat en sciences appliquées en génie industriel de l'Université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires de l'Ivey Business School de l'Université de Western Ontario en 1988. Il fait également partie du conseil d'administration d'Infrastructure Ontario en plus d'être co-président du Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité mixte de l'OOF et d'Ontario Power Generation.

### **AnneMarie Ryan, membre**

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2018

Date de fin du mandat en cours : Mai 2022

AnneMarie Ryan est une cadre supérieure expérimentée et une administratrice indépendante. Elle a été nommée commissaire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) en février 2013 et a été directrice principale de la CVMO de décembre 2016 à janvier 2019. Avant d'être nommée à la CVMO, Mme Ryan était présidente d'AMR Associates Inc. et conseillait des firmes de services financiers et organismes de réglementation canadiens en matière de stratégie et de planification organisationnelle, de structure de marché, de technologie de négociation, de réglementation du marché et de politique. Avant cela, elle a mené une longue carrière en tant que cadre supérieure dans plusieurs firmes de services financiers où elle était responsable de l'innovation technologique au sein des marchés boursiers. Mme Ryan est ex-présidente et ancienne membre du conseil d'administration de Women in Capital Markets (WCM) de 2006 à 2014. Elle a également été membre des conseils d'administration de la fondation BenefAction et d'Épilepsie Canada. Elle est titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto.

### **Tim Jackson, membre**

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2018

Date de fin du mandat en cours : Mai 2022

Timothy Jackson est président et chef de la direction de Shad Canada et ancien vice-président administratif du District de la découverte MaRS. M. Jackson est actuellement administrateur de

la Banque Manuvie du Canada et de la Société de fiducie Manuvie, de Bold Innovation Group Ltd. et de Bingemans Inc. Il est aussi membre du conseil d'administration de la fondation communautaire Kitchener Waterloo. Il a auparavant exercé d'autres fonctions communautaires, notamment des mandats en tant que président de la Fondation Trillium de l'Ontario, de la Waterloo North Hydro Holding Corporation et de la banque alimentaire FoodBank de la région de Waterloo, et occupé divers rôles au sein de conseils d'administration d'organisations telles que la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario et le conseil des gouverneurs de l'Université de Waterloo. M. Jackson est un comptable professionnel agréé et il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en comptabilité de l'Université de Waterloo.

### **Elsbeth Murray, membre**

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2018

Date de fin du mandat en cours : Avril 2023

Elsbeth Murray est doyenne associée des programmes de maîtrise en administration des affaires et de maîtrise de l'école de commerce Stephen J. R. Smith à l'Université Queen's et professeure agrégée en stratégie et en entrepreneuriat. Madame Murray est membre des conseils d'administration de la Trinity College School, d'Analytics 4 Life et de Homestead Landholding, et ex-vice-présidente du Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation de l'Ontario. Elle est titulaire d'un doctorat de l'école de commerce Ivey de l'Université Western Ontario, d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès sciences en informatique et en mathématiques de l'Université Queen's.

### **Vikram Khurana, membre**

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Juillet 2020

Date de fin du mandat en cours : Juillet 2023

Vikram Khurana est président du Toronto Business Development Centre, un incubateur d'entreprises de premier plan qui aide les jeunes entreprises internationales et les entreprises à grande échelle à croître en Ontario. Il est le fondateur d'un certain nombre d'entreprises multinationales, dont Prudential Consulting Inc. et Leading System Consultants, et a conseillé des organisations multinationales dans divers domaines, notamment les IDE, le commerce international, les technologies de l'information (TI) et l'externalisation des processus commerciaux. Avant de devenir entrepreneur, M. Khurana a travaillé à la Banque TD. Il siège actuellement au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et est administrateur de la Fondation communautaire de Postes Canada. M. Khurana a été membre du conseil d'administration d'Exportation et développement Canada, de FinDev Canada, du Dean's Council of Ted Rogers School of Management de l'Université Ryerson et de la Technical Standards and Safety Authority, de la Fondation Asie-Pacifique Canada et du comité consultatif de la chambre de commerce indo-canadienne. M. Khurana participe activement à diverses activités de collecte de fonds pour des causes liées au développement et a été membre honoraire du conseil des gouverneurs de la Mount Sinai Hospital Foundation à Toronto.

## **Bryan Smith, membre**

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Août 2020

Date de fin du mandat en cours : Août 2023

Bryan Smith est le cofondateur et le PDG de ThinkData Works, une entreprise technologique établie à Toronto spécialisée dans le traitement et l'amélioration des données pour les gouvernements, les banques et les entreprises clientes au Canada et à travers le monde. Avant cela, M. Smith a été conseiller principal en matière de politiques auprès du président du Conseil du Trésor du Canada, où il a contribué à la mise en œuvre de la politique « Value for Money Ethic » du gouvernement, ce qui a permis de réaliser des économies annuelles de plus de 7 milliards de dollars. M. Smith est titulaire d'un baccalauréat de l'Université Wilfrid Laurier.

## **Leslie Lewis, membre**

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Janvier 2021

Date de fin du mandat en cours : Janvier 2024

Leslie Lewis est vice-présidente de la planification et de l'analyse financières pour le PowerSchool Group, une société de portefeuille d'Onex Corporation. Avant de rejoindre PowerSchool, elle a été directrice chez Onex Corporation, l'une des sociétés de capital à risque privé les plus anciennes et les plus prospères, dont les actifs gérés s'élèvent à plus de 30 milliards de dollars. Avant de travailler chez Onex, elle était conseillère en politique fiscale, commerciale et financière internationale auprès du ministre des Finances du gouvernement du Canada. Avant d'entrer au service du gouvernement, Mme Lewis a été investisseuse au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et a travaillé dans le domaine des services bancaires d'investissement au sein du groupe des fusions et acquisitions de la CIBC. Sa carrière a débuté en tant qu'athlète de l'équipe nationale canadienne de kayak et elle est titulaire d'un diplôme en gestion des affaires de l'Université Acadia. Dans le cadre de son engagement communautaire, elle est membre du conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et du conseil d'administration du Centre sportif panaméricain de Toronto.

## **Richard Robarts, membre**

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Février 2021

Date de fin du mandat en cours : Février 2024

Richard Robarts est vice-président associé de la gestion des risques du Groupe Financier Banque TD, responsable du risque de crédit au sein de la Banque commerciale. Il était auparavant directeur et responsable des institutions financières américaines pour les transactions bancaires chez Valeurs Mobilières TD Inc., couvrant les banques américaines et les institutions financières non bancaires (y compris les technologies financières). Avant cela, M. Robarts a occupé divers postes au sein des services bancaires d'entreprise et d'investissement chez Valeurs mobilières TD Inc. et a commencé sa carrière en tant que cofondateur d'une jeune entreprise dans le domaine de l'Internet au cours de la révolution point-com. Dans le cadre de son engagement communautaire, il a dirigé la campagne de la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile de la TD, il a été le principal collecteur de fonds de la Underwriting Hope Charity Auction de Valeurs mobilières TD Inc. et un membre actif du Royal Canadian Yacht Club en tant qu'ancien champion du monde, membre de

l'équipe nationale de voile et finaliste des essais olympiques. M. Robarts est titulaire d'une maîtrise en administration de l'Ivey Business School de l'Université Western et d'un diplôme de génie de l'Université de Windsor.

## Rémunération des membres du conseil d'administration

La rémunération totale versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2020-2021 était de 4 000,00 \$. En voici la répartition :

Membre	Rémunération annuelle totale	Taux de rémunération journalier
Tim Jackson, membre	500 \$	200 \$
Vikram Khurana, membre	900 \$	200 \$
Leslie Lewis, membre	200 \$	200 \$
AnneMarie Ryan, membre	2 400 \$	200 \$
<b>Total</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>S. O.</b>

## POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation globale des risques organisationnels et conçoit les stratégies d'atténuation appropriées. Le plan de gestion des risques de la SOFC est fondé sur les exigences contenues dans la Directive concernant les organismes et les nominations. Le plan de gestion des risques prend en compte la gestion des expositions aux risques internes et externes. Le cadre du plan de gestion des risques de la SOFC comprend, sans s'y limiter, les risques suivants :

- Risque financier;
- Risque lié aux ressources humaines;
- Risque opérationnel; et
- Risque stratégique.

En plus de l'évaluation du plan d'activités annuel de la SOFC, une évaluation complète des risques est fournie deux fois par an au conseil d'administration. Le conseil d'administration est également informé de l'exposition réelle ou potentielle au risque par des mises à jour régulières du président et chef de la direction.

## PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2021-2022

La lettre de mandat de l'organisme la plus récente, reçue le 13 novembre 2020, définit plusieurs priorités à l'échelle du gouvernement pour tous les organismes<sup>9</sup>, ainsi que les priorités propres à la SOFC. Pour l'exercice 2021-2022, la SOFC se concentrera sur les orientations stratégiques suivantes :

---

<sup>9</sup> Comme les organismes sont censés agir dans le meilleur intérêt des Ontariens en étant efficaces et en optimisant les ressources des contribuables, les priorités à l'échelle du gouvernement sont les suivantes : (1) concurrence, durabilité et gestion des dépenses; (2) transparence et responsabilité; (3) gestion des risques; (4) gestion de la main-d'œuvre; (5) collecte de données; et (6) prestation numérique et services à la clientèle.

- Gérer le portefeuille d'investissements et les opérations commerciales de la SOFC de manière prudente et rentable, en mettant en place des plans en vue d'une éventuelle évolution vers l'utilisation de revenus autogénérés pour couvrir les opérations de l'organisme dans le futur;
- Appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et investir stratégiquement dans des fonds de capital-risque de manière à mettre en œuvre les politiques de la Province en matière de capital-risque, tout en maintenant le taux élevé de rendements positifs nets de la SOFC pour la Province; et
- En se fondant sur le cadre d'investissement finalisé de concert avec le ministère, reprendre l'évaluation et la sélection des investissements en capital-risque qui sont conformes aux priorités actuelles du gouvernement, y compris, mais sans s'y limiter, la commercialisation et la protection de la propriété intellectuelle en Ontario.

## COORDONNÉES

Pour les demandes de renseignements généraux, veuillez communiquer avec la SOFC à l'adresse suivante :

Société ontarienne de financement de la croissance  
700 Bay St.  
Suite 2401  
Toronto, ON M5G 1Z6

Téléphone : 416-325-6874  
Numéro sans frais : 1-877-422-5818  
Courriel : [ocgc@ontario.ca](mailto:ocgc@ontario.ca)  
Site Web : <https://www.ocgc.gov.on.ca/fr>

Pour recevoir toute section de ce rapport, ou le rapport dans son intégralité, dans un autre format plus accessible, veuillez en faire la demande à [ocgc@ontario.ca](mailto:ocgc@ontario.ca).